

# L'Europe a interdit trois néonicotinoïdes jugés dangereux pour les abeilles

## POLLUTION

---

Le 27 avril, les représentants des Etats membres de l'UE ont décidé d'interdire trois produits de cette famille d'insecticides jugés dangereux pour les abeilles sur toutes les cultures de plein air.

Les apiculteurs l'attendaient depuis longtemps. L'Europe s'est enfin décidée. Les trois néonicotinoïdes interdits, soit le clothia-

nidine, le imidaclopride et le thiaméthoxame, déjà soumis à des restrictions d'usage dans l'Union européenne depuis 2013, mais contestées en justice par Syngenta et Bayer, vont être quasi totalement interdits après le vote de ce vendredi 27 avril d'une majorité d'Etats membres, soit 55 % des Etats membres représentant 65 % de la population totale de l'Union européenne. Si la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne ont voté en faveur de l'interdiction, le Danemark, la Hongrie, la République tchèque et la Roumanie ont voté contre. Et neuf pays se sont abstenus, dont la Belgique et la Pologne.

L'interdiction s'applique désormais à toutes les cultures en plein champ, avec pour seule exception les usages en serre, mais à la condition

que les graines et les plantes ne quittent pas leur abri fermé.

## La santé des abeilles est cruciale

*«La Commission avait proposé ces mesures il y a des mois, sur la base de l'avis scientifique de l'Efsa. La santé des abeilles a toujours une importance cruciale pour moi, puisque cela concerne la biodiversité, la production alimentaire et l'environnement»,* a réagi le commissaire européen à la Santé et la sécurité alimentaire, Vytenis Andriukaitis. Il s'agit d'un vote *«essentiel pour l'avenir de la biodiversité et notre agriculture»*, s'est pour sa part félicité l'euro-député socialiste, Eric Andrieu, président de la commission pesticides du Parlement européen,

créée à la suite de la controverse sur le glyphosate (principe actif du Roundup). L'association Polinix salue «*un pas en avant*» avec cette décision. Mais, selon elle, «*elle ne répond en réalité aucunement aux urgences sanitaires et environnementales liées à l'utilisation massive de ces pesticides dans l'agriculture*». Et de pointer six molécules néonicotinoïdes autorisées actuellement sur tout le territoire européen, et au moins deux nouveaux pesticides tueurs-d'abeilles, le sulfoxaflor et le flupyradifurone, dont le mode d'action sur les insectes est semblable à celui des néonicotinoïdes.

## **Tsunami dans la filière betterave**

La CGB, l'interprofession de la

filière betterave sucre, qualifie la décision de «*véritable tsunami pour la filière betterave sucre française, avec de très graves conséquences économiques pour les agriculteurs et l'industrie sucrière*». Et d'insister sur le fait que cette décision n'est pas du tout fondée sur la science, mettant en avant que «*l'Efsa a récemment estimé qu'il n'existait pas de risque pour les pollinisateurs au travers de l'utilisation de néonicotinoïdes sur la culture de la betterave*». Si les betteraviers l'ont aussi amer, c'est aussi parce qu'aucune alternative durable n'existe pour le moment. L'interprofession en appelle donc à la responsabilité des autorités françaises à accorder une dérogation pour l'utilisation des néonicotinoïdes en enrobage de semences de betteraves.

**Florence Guilhem**